



Syndicat  
de l'enseignement  
de l'Estrie (CSQ)

## RREGOP - LE CALCUL DE LA RENTE

Par Amélie Gauthier, conseillère en relations du travail

---

Le relevé de participation et l'état de participation du RREGOP rassemblent les données nécessaires au calcul de la rente du RREGOP.

La formule de base pour le calcul de la rente du RREGOP est la suivante :

Rente annuelle de base = Années de service pour le calcul x 2% x salaire moyen 5 ans

Bien comprendre les différentes variables du calcul peut vous permettre de prendre de bonnes décisions en vue de votre retraite.

### Le service pour le calcul

Il est important de distinguer le service pour l'admissibilité du service pour le calcul de la rente. Dans le cas du service pour l'admissibilité, vous avez cumulé 1,000 an de service pour chaque année où vous avez cotisé au moins une journée. C'est ce type de service qui déclenche le moment où vous aurez accès à une rente sans pénalité. Le service pour l'admissibilité se cumule au rythme de 0,005 an pour chaque journée réellement cotisée, exonérée ou rachetée.

Ainsi, si vous travaillez à temps partiel, votre service pour le calcul sera moins élevé que chez une personne qui travaille à temps complet. En enseignement, 200 journées de travail sont nécessaires pour cumuler 1,000 an de service. Il n'est pas possible de cumuler plus d'un an de service par année civile, même si vous combinez plusieurs emplois admissibles.

Si vous avez atteint votre critère de rente sans réduction, vous recevrez 2% de votre salaire moyen 5 ans pour chaque année de service calcul cumulée. Par exemple, si vous avez cotisé durant 30 ans à temps complet, vous recevrez 60% de votre salaire moyen 5 ans en rente du RREGOP.

## Le salaire admissible moyen

C'est la moyenne du salaire des 5 meilleures années civiles qui est utilisé pour le calcul de la rente du RREGOP. Pour la majorité des enseignants, il s'agit des 5 dernières années travaillées puisque l'échelle salariale est croissante. Le salaire augmentant le 141<sup>e</sup> jour de l'année scolaire, le salaire doit être annualisé en années civiles et ne correspond donc pas simplement à l'échelon salarial.

### Échelle de salaire 2022-2027 : Enseignante ou enseignant

Échelon	Salaire 2022	Salaire au 1 avril 2023	Salaire au 1 <sup>er</sup> avril 2024	Salaire au 1 <sup>er</sup> avril 2025
1	46 527 \$	49 319 \$	51 461 \$	52 799 \$

Le 141<sup>e</sup> jour de l'année scolaire correspond à 30% d'une année civile. Ainsi, le salaire annualisé d'une personne à l'échelon 1 pour l'année civile 2025 correspondrait à  $0,3 \times 51\,461 \$ + 0,7 \times 52\,799 \$$ , soit 52 397 \$.

C'est le salaire admissible de la fonction qui est utilisé. Les primes et le temps supplémentaire ne permettent pas d'augmenter le salaire admissible pour une année. Il n'est pas possible de cumuler plus que le salaire admissible de la fonction pour l'emploi principal par année civile, même si vous combinez plusieurs emplois admissibles.

Pour une personne enseignante au dernier échelon salarial qui quitterait l'enseignement le 30 juin 2027, il faut considérer en partie le salaire des 6 dernières années civiles. Étant donné que les années civiles et scolaires se chevauchent, un départ le à la fin d'une année scolaire correspond à 59% de l'année civile. 41% du salaire d'une année antérieure doit donc être utilisé afin d'obtenir la moyenne salariale des 1000 derniers jours cotisés.

Calcul du traitement moyen au 2027/06/30

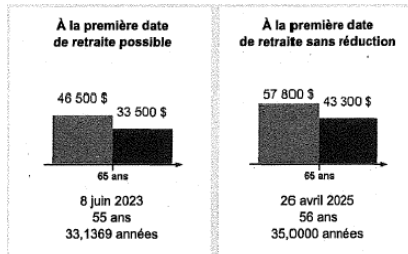
Année	Traitement annuel	Service admissible	Traitement admissible
2027	103679,0\$	0,590	61170,61\$
2026	101638,0\$	1,000	101638,0\$
2025	99605,00\$	1,000	99605,00\$
2024	97512,00\$	1,000	97512,00\$
2023	94796,00\$	1,000	94796,00\$
2022	90506,00\$	0,410	37107,46\$
TOTAL:		5,000	491829,07\$
		Traitement moyen:	98365,81\$

Si vous travaillez à temps partiel, votre salaire admissible moyen sera le même que celui d'une personne travaillant à temps complet au même échelon et à la même fonction puisque le salaire est annualisé.

## Le calcul de la rente du RREGOP

Rappelons la formule de base pour le calcul de la rente du RREGOP :

Rente annuelle de base = Années de service pour le calcul x 2% x salaire moyen 5 ans



Dans l'exemple ci-contre, la rente annuelle de base au 2025-04-26 se calculerait ainsi :

Rente annuelle de base = 32.283 x 2% x 99 888\$

= 63 928\$ brut (avant impôt)

Description	Date de pension	Âge	Serv. admiss	Serv. calcul	Salaire moyen	Rente de retraite
Sans réduction	2025/04/26	56,9	35,001	32,283	99 888 \$	63 928 \$

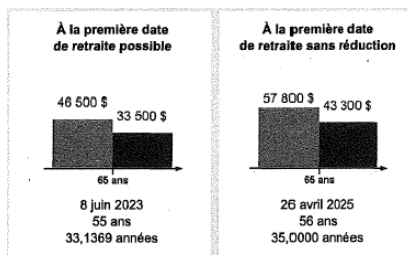
## La réduction

Si vous n'avez pas atteint votre critère de rente sans réduction, une réduction sera appliquée à votre rente du RREGOP. Couramment appelée la pénalité, la réduction se calcule en fonction du nombre de tranches de 30 jours vous séparant de l'atteinte de votre premier critère de rente sans réduction. Pour chaque tranche, une pénalité de 0,5% s'applique (soit 6% par année d'anticipation).

Attention : cette pénalité s'appliquera pour toute la durée de la retraite et non jusqu'à ce que la date initiale de rencontre du critère survienne.

La réduction s'applique au calcul de la rente de base. Ainsi, on calcule d'abord la rente de base puis on applique la réduction.

Rente réduite = rente annuelle de base x (100 - 0,5 x nombre de tranche de 30 jours\*)%



Poursuivons avec le même exemple. Cette fois, la personne demande sa rente du RREGOP le 30 juin 2024 plutôt que le 26 avril 2025.

Ainsi, elle anticipe sa rente de 9 blocs de 30 jours. La pénalité sur le calcul de sa rente serait de 4,5%.

Description	Date de pension	Âge	Serv. admiss	Serv. calcul	Salaire moyen	Rente de retraite
Avec réduction	2024/06/30	56,1	34,211	31,493	97 090 \$	58 395 \$

Rente annuelle de base au 2024-06-30

$$\begin{aligned}
 &= \text{Années de service pour le calcul} \times 2\% \times \text{salaire moyen 5 ans} \\
 &= 31.493 \times 2\% \times 97\,090 \$ \\
 &= 61\,147 \$
 \end{aligned}$$

Rente réduite au 2024-06-30

$$\begin{aligned}
 &= \text{rente annuelle de base} \times (100 - 0,5 \times \text{nombre de tranche de 30 jours}^*)\% \\
 &= 61\,147 \$ \times (100 - 0.5 \times 9)\% \\
 &= 61\,147 \$ \times 95.5\% \\
 &= 58\,395 \$
 \end{aligned}$$

### Les options pour augmenter une rente de retraite

Afin d'augmenter sa rente de retraite, il faut influencer à la hausse les variables présentées dans cet article. Il faut donc chercher à augmenter son salaire moyen admissible ou le nombre d'années de service ou encore, diminuer la réduction.

Pour augmenter son salaire moyen admissible, il faut idéalement travailler plus longtemps à un plus haut revenu afin d'éliminer les moins bonnes années du calcul de la moyenne. Les personnes dont le calcul inclut des années qui chevauchent plusieurs conventions collectives peuvent se heurter à un grand écart entre leur première et dernière année de la moyenne.

Calcul du traitement moyen au 2023/01/01

Année	Traitement annuel	Service admissible	Traitement admissible
2022	90506,00\$	1,000	90506,00\$
2021	88793,00\$	1,000	88793,00\$
2020	87866,00\$	1,000	87866,00\$
2019	81862,00\$	1,000	81862,00\$
2018	80012,00\$	1,000	80012,00\$
TOTAL:		5,000	429039,00\$
Traitement moyen:			85807,80\$

Calcul du traitement moyen au 2025/01/01

Année	Traitement annuel	Service admissible	Traitement admissible
2024	99489,00\$	1,000	99489,00\$
2023	96014,00\$	1,000	96014,00\$
2022	90580,00\$	1,000	90580,00\$
2021	86690,00\$	1,000	86690,00\$
2020	84986,00\$	1,000	84986,00\$
TOTAL:		5,000	457759,00\$
Traitement moyen:			91551,80\$

Calcul du traitement moyen au 2027/01/01

Année	Traitement annuel	Service admissible	Traitement admissible
2026	104659,00\$	1,000	104659,00\$
2025	102073,00\$	1,000	102073,00\$
2024	99489,00\$	1,000	99489,00\$
2023	96014,00\$	1,000	96014,00\$
2022	90580,00\$	1,000	90580,00\$
TOTAL:		5,000	492815,00\$
Traitement moyen:			98563,00\$